
INFORMATION DE FOND ET CONTEXTE

- Considérant les discussions actuelles sur la gouvernance future, le développement et la croissance durable du football européen;
 - Considérant que l'industrie du football nécessite une collaboration et des solutions unifiées de la part des parties prenantes du football et de tous les partenaires sociaux pour relever les défis systémiques de notre époque;
 - Considérant que European Leagues (EL) et la FIFPRO reconnaissent leurs responsabilités en tant que parties prenantes du football pour le développement durable de l'industrie du football et de son écosystème;
 - Considérant qu'EL représente les ligues de football professionnel et leurs clubs membres au niveau européen et que ses ligues membres représentent les intérêts collectifs de leurs clubs membres en tant qu'organisateur de compétitions et employeurs au niveau national;
 - Considérant que la FIFPRO représente les joueurs de football professionnels au niveau européen par le biais de l'adhésion des syndicats nationaux qui représentent les intérêts collectifs des joueurs en tant que salariés au niveau national;
 - Considérant que les membres de la FIFPRO et d'EL représentent de nombreux exemples de meilleures pratiques en matière de gouvernance collective et de développement du football professionnel sur les marchés nationaux en Europe;
 - Considérant que le football européen durable sur les marchés nationaux est le meilleur exemple de la manière dont les employeurs et les employés ont organisé leur relation institutionnelle de manière formelle et collaborative, sur la base d'une gouvernance collective;
 - Considérant que les membres de la FIFPRO et d'EL sont souvent directement concernés par les décisions et les règlements du football européen;
 - EL et la FIFPRO se sont mis d'accord sur ce qu'ils pensent être un ensemble de principes indivisibles pour la future gouvernance de l'industrie du football professionnel en Europe;
-



PRINCIPES CONVENUS

1. GOUVERNANCE

Le cadre de gouvernance du football européen doit refléter les droits des partenaires sociaux dans l'industrie du football professionnel, et notamment ses structures de compétition, ses marchés du travail et sa structure pyramidale. Cela passe par une représentation adéquate des ligues et des syndicats de joueurs dans les structures de gouvernance afin de convenir collectivement et/ou bilatéralement des questions qui les concernent respectivement et qui affectent directement leurs membres.

2. GOUVERNANCE AU-DELÀ DES PARTENAIRES SOCIAUX

EL et la FIFPRO soulignent que toutes les parties prenantes (y compris tous les clubs professionnels, les fédérations et les supporters) partagent une responsabilité commune vis-à-vis des structures de gouvernance collective et doivent donc avoir une implication, une représentation et une influence appropriées sur les questions d'intérêts légitimes dans le modèle de gouvernance du football européen.

3. REPRÉSENTATION COLLECTIVE ET DROITS DES SYNDICATS DE JOUEURS

EL reconnaît que les décisions réglementaires au niveau européen qui affectent le marché de l'emploi et du travail, et donc les conditions de travail et le bien-être des joueurs professionnels, nécessitent des accords avec la FIFPRO.

4. REPRÉSENTATION COLLECTIVE ET DROITS DES LIGUES

La FIFPRO reconnaît que les décisions au niveau international qui affectent les ligues nationales et leurs clubs membres en tant qu'organismes de compétitions et employeurs, nécessitent des accords avec European Leagues.

5. GOUVERNANCE COLLECTIVE SUR LES MARCHÉS NATIONAUX

EL et la FIFPRO s'engagent à promouvoir une culture proactive pour conclure des accords - collectivement et / ou bilatéralement - afin d'assurer un développement stable de l'industrie du football professionnel dans les territoires nationaux ainsi qu'au niveau international.

CONCLUSIONS

Les décisions prises au niveau international ont souvent un impact sur les droits, les valeurs et la viabilité à long terme des conditions de travail des joueurs, des compétitions et des clubs dans les territoires nationaux en Europe. Par conséquent, la structure de gouvernance actuelle, fondée sur des processus de consultation, doit évoluer vers un modèle de gouvernance collective dans lequel les parties prenantes partagent une responsabilité mais aussi une influence appropriée pour trouver des accords ensemble, que ce soit collectivement ou bilatéralement.

JONAS BAER-HOFFMANN
General Secretary
FIFPRO

BOBBY BARNES
President
FIFPRO Europe

CLAUS THOMSEN
Chairman
European Leagues

JACCO SWART
Managing Director
European Leagues